

Nom commercial: Kalii dihydrogenophosphas

Numéro de la matière: 064632

Version: 3 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 14.08.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Kalii dihydrogenophosphas

N° d'article 06463200

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 7778-77-0

EINECS-Nr. 231-913-4

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Poids moléculaire

Valeur	136.08	g/mol
--------	--------	-------

Autres ingrédients

Potassium Phosphat monobasic

No. CAS 7778-77-0

Concentration >= 95 %

Le renvoi: [4]

Notent

Nom commercial: Kalii dihydrogenophosphas

Numéro de la matière: 064632

Version: 3 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 14.08.23

[4] Information volontaire

Autres données

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Mousse, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Des oxydes de phosphore

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les poussières. Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Nom commercial: Kalii dihydrogenophosphas

Numéro de la matière: 064632

Version: 3 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 14.08.23

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de réquisitions spéciales.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur < 30 °C

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 12 Des liquides non combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol.

Protection des mains

Gants

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

nécessaire

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** substance solide**Couleur** incolore**Odeur** inodore**Point de fusion**

Valeur env. 253 °C

Point d'éclair

Remarque Non applicable

température de décomposition

Valeur env. 253 °C

valeur pH

Valeur 4.4

Concentration/H₂O 50 g/l

température 20 °C

Densité et/ou densité relativeValeur 2.34 g/cm³

température 20 °C

Nom commercial: Kalii dihydrogenophosphas

Numéro de la matière: 064632

Version: 3 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 14.08.23

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Valeur	220		g/l
température	20	°C	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxydes phosphoriques (p.ex. P205)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	2'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Potassium Phosphat monobasic

Espèces	rat		
	<	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Potassium Phosphat monobasic

Espèces	lapin		
	>	4640	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Potassium Phosphat monobasic

Remarque: Aucun données connues.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Potassium Phosphat monobasic

Espèces	lapin		
Durée d'exposition	4	h	
évaluation	Non irritant		

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Potassium Phosphat monobasic

Espèces	lapin		
évaluation	Non irritant		

Nom commercial: Kalii dihydrogenophosphas

Numéro de la matière: 064632

Version: 3 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 14.08.23

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

Sensibilisation (Composants)**Potassium Phosphate monobasic**

Remarque Aucun données connues.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**Potassium Phosphate monobasic**

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité (Composants)**Potassium Phosphate monobasic**

Remarque Aucun données connues.

Toxicité reproductrice (Composants)**Potassium Phosphate monobasic**

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité (Composants)**Potassium Phosphate monobasic**

Remarque Aucun données connues.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Potassium Phosphate monobasic**

Remarque Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		96	h
méthode	OECD 203		

Toxicité pour les poissons (Composants)**Potassium Phosphate monobasic**

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia magna		
CL 50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
méthode	OECD 201		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Potassium Phosphate monobasic**

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les algues

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
NOEC	>	100	mg/l

Nom commercial: Kalii dihydrogenophosphas

Numéro de la matière: 064632

Version: 3 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 14.08.23

Toxicité pour les algues (Composants)**Potassium Phosphate monobasic**

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Potassium Phosphate monobasic**

Remarque Aucun données connues.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****Classe de contamination
de l'eau (Allemagne) WGK 3Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Nom commercial: Kalii dihydrogenophosphas

Numéro de la matière: 064632

Version: 3 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 14.08.23

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.